

**PAUVRETÉ, CHERTÉ DE LA VIE ET INCIVISME : PRINCIPAUX MAUX
DES ESPACES PUBLICS À ABOBO (Abidjan, Côte d'Ivoire), Yao Jean-Aimé
ASSUE (Université Alassane Ouattara Bouaké - RCI)
assueyao@yahoo.fr**

Résumé

La commune d'Abobo est située en Côte d'Ivoire et connaît depuis plusieurs années un phénomène d'occupation anarchique des espaces publics. Cette pratique reste un problème social des espaces urbains. Ce problème complexe a des répercussions sur la vie quotidienne des habitants, l'organisation urbaine et le fonctionnement des services publics. L'objectif de cet article est d'analyser de manière approfondie les causes multidimensionnelles de cette violation spatiale des règles d'occupation des espaces publics à Abobo et d'évaluer ses répercussions sur la vie des populations urbaines. Il vise également à identifier des pistes de solutions pour une gestion plus efficace et durable de ces espaces. La méthodologie de cette étude repose sur une approche mixte, combinant des méthodes quantitatives et qualitatives. Les données quantitatives ont été recueillies à partir d'enquêtes menées auprès des résidents et des autorités locales. Les données qualitatives et quantitatives ont été obtenues à travers des entretiens semi-structurés et des questionnaires avec des acteurs clés tels que les commerçants informels, les représentants municipaux et les membres de la société civile. Les résultats de l'étude mettent en évidence plusieurs facteurs contribuant à l'occupation des espaces publics à Abobo, notamment le manque d'infrastructures commerciales formelles, le chômage élevé et la faiblesse de l'application des réglementations urbaines. Cependant, la cause principale reste la pauvreté. Ces occupations ont des répercussions négatives sur la circulation routière, la sécurité publique, l'hygiène environnementale et l'esthétique urbaine.

Mots clés : Occupation, Espaces publics, Causes multidimensionnelles, Répercussions, Abobo.

**STUDY OF THE MULTIDIMENSIONAL CAUSES AND
REPERCUSSIONS OF THE OCCUPATION OF PUBLIC SPACES IN
ABOBO (CÔTE D'IVOIRE)**

Abstract

Abobo, a municipality in Côte d'Ivoire, has for several years been experiencing a phenomenon of anarchic and often illegal occupation of public spaces. This complex problem has repercussions on the daily lives of residents, urban organisation and the operation of public services. The aim of this article is to analyse in depth the multidimensional causes of the occupation of public spaces in Abobo and to assess its repercussions on urban life. It also aims to identify possible solutions for more effective and sustainable management of these spaces. The methodology of this study is based on a mixed approach, combining quantitative and qualitative methods. Quantitative data was gathered from surveys of residents and local authorities. Qualitative data was obtained through semi-structured interviews with

key stakeholders such as informal traders, municipal representatives and members of civil society. The results of the study highlight several factors contributing to the occupation of public spaces in Abobo, including the lack of formal commercial infrastructure, high unemployment, poverty and weak enforcement of urban regulations. These occupations have negative repercussions on road traffic, public safety, environmental hygiene and urban aesthetics.

Keywords: Occupation; Public spaces; Multidimensional causes; Impacts; Abobo

Introduction

L'occupation des espaces publics en Côte d'Ivoire constitue un défi majeur pour la gestion urbaine et le bien-être des citoyens. Les constats sont alarmants : dans de nombreuses villes ivoiriennes telles qu'Abidjan, Bouaké, Daloa et Yamoussoukro, les trottoirs sont encombrés par des étals et des vendeurs ambulants, limitant ainsi l'espace disponible pour les piétons (Ministère de la construction, du logement et de l'urbanisme, 2019, p. 45). De plus, les artères principales sont souvent le théâtre d'une installation anarchique de commerces informels, ce qui entrave la circulation routière et nuit à la sécurité des usagers (Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire 2020, p. 28). Cette situation s'aggrave avec l'occupation des espaces verts par des constructions illicites, compromettant la qualité de l'environnement urbain dans des zones comme Daloa et Korhogo. Parallèlement, les dépôts sauvages de déchets sur les espaces publics, observés notamment à Abidjan et San Pedro, amplifient les problèmes d'insalubrité et de santé publique, affectant la qualité de vie des habitants (Rapport de l'Agence Nationale de Salubrité Urbaine de 2021, p.12).

À l'instar de tous les autres villes la Côte d'Ivoire, Abobo connaît est confrontée à ce problème. Selon une étude menée par D. S. KONAN S. (2016, p. 123), les trottoirs et les places publiques à Abobo sont souvent encombrés par des vendeurs ambulants et des étals de marchandises, entravant la circulation des piétons et réduisant ainsi l'espace disponible pour les déplacements sécurisés. De même, Kablan (2023, p. 111), indique que les artères principales de la commune sont occupées par des commerces informels, notamment des échoppes et des étals de fruits et légumes, ce qui perturbe la fluidité de la circulation et génère des problèmes de sécurité routière.

Face à cette situation d'autant plus préoccupante qu'en 2009 le Gouvernement ivoirien a mis en place un Ministère de la Ville et de la Salubrité pour répondre à cette inefficacité. D'importantes actions de déguerpissements connues sous le nom "d'Opération Ville Propre" financées par la Banque Mondiale dans le cadre de son projet d'urgence des infrastructures urbaines (PUIUR) ont été effectuées à Adjamé (A. O. DASSE, 2017, p.113). Ces opérations de déguerpissement se sont accentuées depuis 2011. Ainsi dans le cadre de la semaine nationale de la salubrité initiée en juillet 2016, sous la houlette du Ministère de la Salubrité Urbaine et de l'Assainissement, de la municipalité d'Adjamé, des actions ont été menées sur les artères principales encombrées dans ladite commune (DIDR-OFPRA, 2018, p.8). Toutefois, le phénomène d'occupation d'espace publics persiste

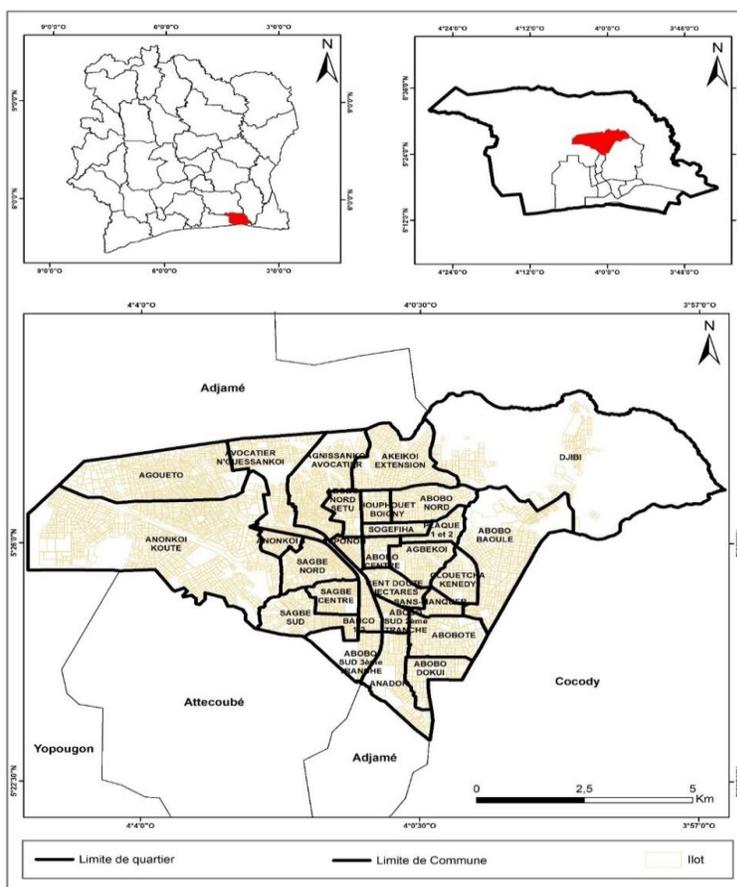
malgré les efforts des autorités compétentes. De ce problème découlent les questions subsidiaires suivantes : Quels sont les facteurs explicatifs de l'occupation des espaces publics à Abobo ? Quels sont les effets induits de l'occupation des domaines publics à Abobo ?

1.Méthodologie

1.1. Présentation et localisation de la zone d'étude

La Commune d'Abobo conformément au décret n°95-530 du 14 juillet 1995 fait partie des 13 communes du district d'Abidjan. Elle est constituée de 28 quartiers. Elle est limitée par Anyama au nord. Au sud par Williams ville (la commune d'Adjamé) et le quartier deux plateaux, (Cocody). À l'est par le quartier Angré-Cocody et à l'ouest par la forêt du Banco. La carte 1, indique la localisation de la commune d'Abobo.

Carte 1 : Localisation de la Commune d'Abobo



Source : INS, 2021 Réalisation : ASSUE Yao J-A, 2024

1.2. Les Données

Pour obtenir les données nécessaires à l'étude, plusieurs méthodes sont adoptées. Tout d'abord, une recherche documentaire approfondie a été effectuée afin de recueillir des informations pertinentes sur notre sujet et de comprendre les différentes approches méthodologiques utilisées. Ensuite, des observations sur le terrain et des enquêtes ont été menées à l'aide de questionnaires pour recueillir des données directes sur les types d'occupations et les activités présentes sur les espaces publics. Enfin, utilisé divers outils informatiques pour traiter et analyser les données recueillies. Cela a inclus l'élaboration de tableaux, de graphiques et de cartes pour visualiser les résultats, ainsi que l'analyse statistique pour comprendre les tendances et les corrélations. Pour ce faire, utilisé des logiciels spécialisés tels que QGIS 3.6, Microsoft Excel 2021 et SPSS 2.0. Enfin, pour la rédaction et la mise en page de notre travail, nous avons utilisé Microsoft Word 2021. La combinaison de méthodes a permis de mener une analyse approfondie et rigoureuse de l'occupation des espaces publics à Abobo.

En ce qui concerne le choix de l'échantillon, sommes appuyés sur les données fournies par le service de recouvrement de la mairie, qui répertorie 9380 commerçants informels. Ensuite, opté pour une méthode d'échantillonnage par quotas pour estimer les effectifs. Pour notre étude, nous avons choisi 10 quartiers parmi les 28 que compte la commune. Ce choix a été effectué en tenant compte de la représentativité du phénomène étudié et de la répartition géographique des quartiers au sein de la commune.

La taille de l'échantillon a été définie suivant la formule suivante :

$$n = \frac{Z^2(PQ)N}{[e^2(N - 1) + z^2(PQ)]}$$

n : Taille de l'échantillon ;

N : Taille de la population mère ;

e : Marge d'erreur dont la valeur est 0.05 ;

Z : Coefficient de marge (déterminé à partir du seuil de confiance avec pour valeur 1,96) ;

P : proportion de ménages supposés avoir les caractères recherchés. Cette proportion variante entre 0 à 1 est une probabilité d'occurrence d'évènement. Dans le cas où l'on ne dispose d'aucune valeur de cette proportion, celle-ci sera fixée à 50% (0,5) ;

Q =1-P ; ce qui donne 0,5 car P=0,5

L'application de la formule se présente comme suit :

Si P = 0,50 donc Q =1- 0,5= 0,5 à un niveau de confiance de 95%, Z = 1,96 et la marge d'erreur e =0,05

Ainsi pour déterminer le nombre de population qui ont été interrogées, procéder de la manière suivante

$$:n = \frac{1,96^2(0,5 \times 0,5)N}{[0,05^2(N-1) + 1,96^2(0,5 \times 0,5)]}$$

La détermination de l'échantillon $n = \frac{1,96^2(0,5 \times 0,5)9380}{[0,05^2(9380-1) + 1,96^2(0,5 \times 0,5)]} = 355$

La taille de l'échantillon mère étant connu grâce à cette formule, il est important de répartir cet échantillon dans les différents quartiers de la ville par la méthode de quota en prenant en compte le poids démographique de chaque quartier. Le tableau 1 indique répartition des commerçants à l'échelle des quartiers enquêtés.

Tableau 1: répartition des ménages à l'échelle des quartiers enquêtés
Source : Mairie d'Abobo, 2023

N°	Quartiers	Nombre de commerçant informels	Nombre de commerçants enquêtés
01	Avocatier	1531	58
02	Abobo centre	1593	60
03	Akekoi Extension	454	17
04	Abobo baoulé	1859	70
05	Abobo banco	570	23
06	Kennedy Clouectha	469	18
07	Aboboté	776	29
08	Dokui	1070	40
09	Anador	438	17
10	Anonkouakoute	620	23
11	Total	9380	355

2. Résultats et analyses

2.1. Les déterminants de l'occupation des espaces publics à Abobo

Dans cette partie, il a été mis en exergue les déterminants essentiels de l'occupation du sol.

2.1.1. Les déterminants socio-économiques de l'occupation des espaces publics à Abobo

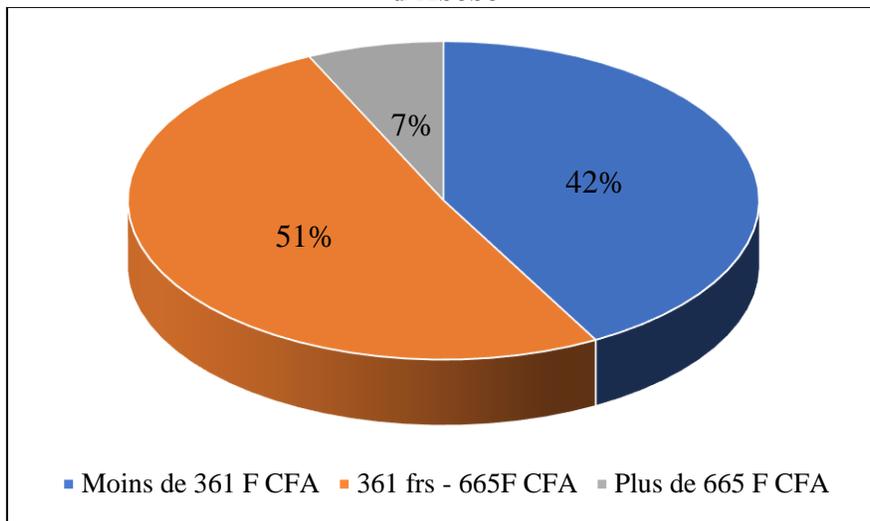
Les populations d'Abobo tout comme celles des autres centres urbains de la Côte d'Ivoire, dans leur quête d'espace à bâtir, s'installent dans les espaces nouvellement lotis sans attendre ou parfois déjà viabilisés. Les facteurs explicatifs l'occupation des espaces publics à Abobo se résument à plusieurs éléments.

2.1.1.1. La pauvreté en zone urbaine, un levain de l'occupation anarchique des espaces publics à Abobo

La paupérisation qui sévit à l'échelle nationale (46, 3 %) selon INS (2015) et singulièrement à Abobo est l'une des raisons à l'origine de l'occupation des

espaces publics. Ainsi, 33 % des personnes enquêtées sur le domaine public ont affirmé que c'est le manque de moyens financiers qui les poussent à s'implanter sur l'espace public (trottoir, chaussée, sous les hautes tensions...). À l'échelle de la commune d'Abobo, figure 1 montre la proportion des dépenses journalières.

Figure 1 : proportion des dépenses journalières des enquêtés dans la commune d'Abobo



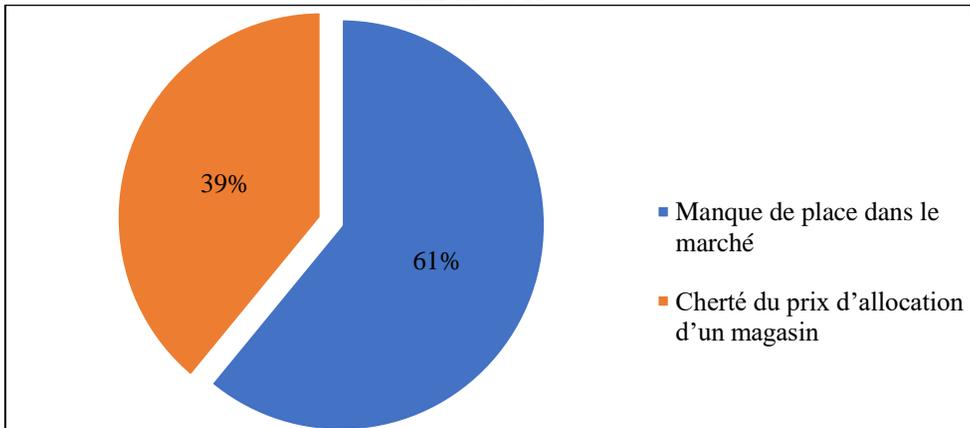
Source : *Travaux de terrain, 2023*

L'analyse de cette figure 1 montre que plus de la moitié des enquêtés dépensent moins de 700 francs CFA par jours qui est le seuil de pauvreté retenu en Côte d'Ivoire. En effet, ce sont 42% des enquêtés effectuent des dépenses de moins de 361 francs contre 51% qui effectuent des dépenses compris entre 361 francs CFA et 665 francs CFA quotidiennement. Par ailleurs 7% des enquêtes affirment dépenser plus 657 F CFA par jours. Ces derniers sont des propriétaires de magasin et des chefs de ménages. Ainsi, avec un niveau de pauvreté aussi élevé, les populations s'adonnent à des activités informelles au niveau des espaces publics.

2.1.1.2. La cherté de la vie, un facteur de développement des activités informelles et de l'encombrement des espaces publics

Tout comme les grandes métropoles du monde, la cherté de la vie est également un fait réel dans la ville d'Abidjan et particulièrement dans la Commune d'Abobo. La figure 2 montre la proportion des enquêtés selon la cherté de la vie dans la commune d'Abobo.

Figure 2 : Proportion de l'avis des enquêtés selon la cherté de la vie dans la commune d'Abobo



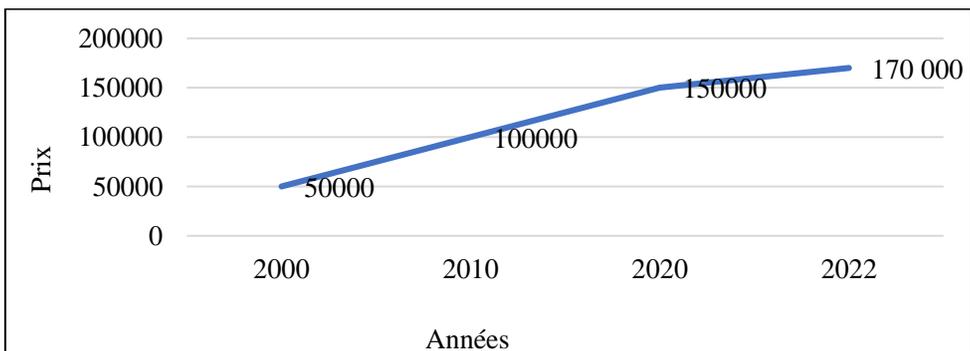
Source : Travaux de terrain, 2023

La figure 2 traduit le point de vue des enquêtés concernant la cherté de la vie dans la Commune d'Abobo. En effet, 98% affirment que la cherté de la vie est un fait réel contre 2% qui indique le contraire. En effet le coup des logements ainsi que des charges quotidiennes sont élevés pour plus de la moitié des enquêtés. Cependant, pour faire face aux différentes charges ceux-ci sont dans l'obligation d'effectuer des activités qui participent à l'encombrement des espaces publics de la commune.

2.1.1.3. La cherté des magasins, déterminant de l'occupation des espaces publics dans la commune d'Abobo

La commune d'Abobo regorge de plusieurs marchés (28). Cependant, l'obtention des places ou de magasin n'est pas à la portée de tous à cause du coût élevé des magasins. La figure 3 montre l'évolution des prix de location des magasins dans la commune d'Abobo.

Figure 3 : Évolution des prix de location des magasins dans la commune d'Abobo de 2000 à 2022

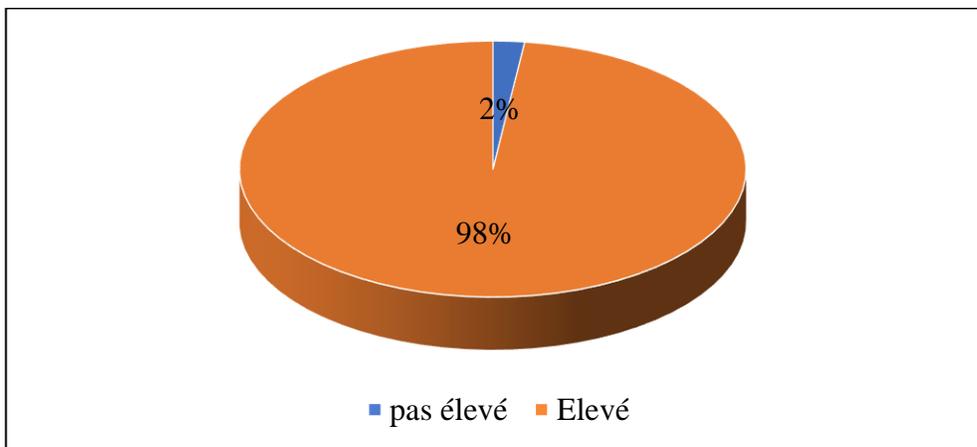


Source : Travaux de terrain, 2023

Il ressort de l'analyse de la figure 3 que les prix de location des magasins sont en forte croissance. En effet, en 2000, le coût de location était estimé à 50 000frs par mois contre 100 000 en 2010. Suivant cette évolution les prix sont passés de 100 000 en 2010 à 150 000 en 2020 et à plus de 170 000F CFA en 2022. Ainsi en 23 ans les prix des locations des magasins ont parfaitement triplé. Face à cette situation, les populations étant dans l'incapacité de se procurer des magasins préfèrent occuper les espaces publics pour commercialiser leurs marchandises. Cette situation entraîne un engorgement des espaces publics de la commune.

Cependant, il convient de préciser que les coûts varient selon les types de marché. La figure 4 montre la répartition des prix de location des magasins dans la commune d'Abobo.

Figure 4 : Proportion des motifs d'occupation des espaces publics par la population dans la commune d'Abobo



Source : *Travaux de terrain*, 2023

La figure 4 fournit des données essentielles sur les raisons de l'occupation des espaces publics par des commerçants informels dans la commune d'Abobo. Deux raisons principales ressortent de manière claire : le manque de place dans le marché, cité par 61% des répondants, et la cherté du prix d'allocation d'un magasin, mentionnée par 39% d'entre eux. Ces chiffres soulignent la prédominance de la pénurie d'espace commercial formel comme facteur déterminant de l'occupation des espaces publics.

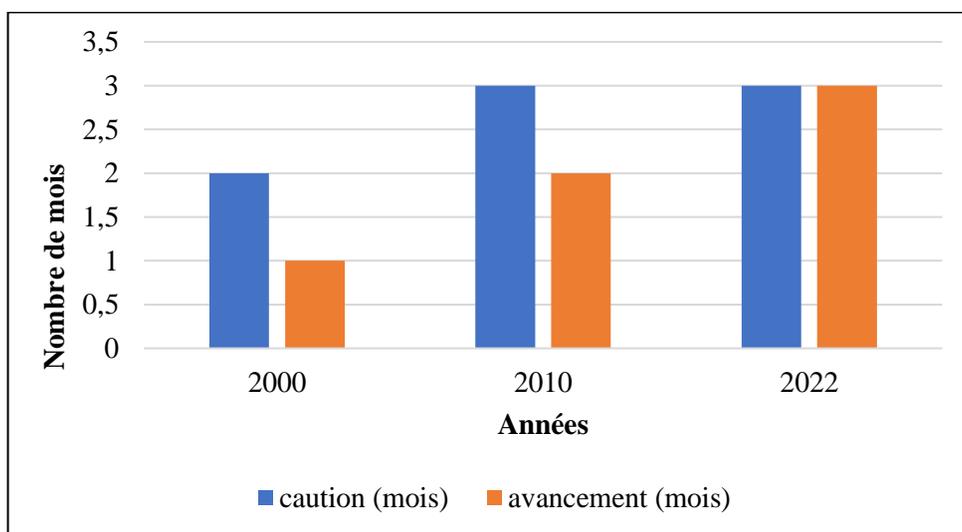
En ce qui concerne la disponibilité de place dans le marché, es infrastructures commerciales existantes sont insuffisantes pour répondre à la demande de commerçants, ce qui les contraint à rechercher des alternatives dans les espaces publics. Ce constat met en évidence l'importance d'accroître la capacité des marchés locaux pour absorber la demande croissante, réduisant ainsi la pression sur les espaces publics.

Pour ce qui est de la cherté du prix d'allocation d'un magasin, elle indique que les coûts associés à l'acquisition ou à la location d'un espace commercial formel sont prohibitifs pour de nombreux commerçants informels. Ainsi, cela les pousse à occuper les espaces publics, où l'accès est souvent moins coûteux, mettant en évidence la nécessité d'envisager des solutions abordables pour les commerçants, tout en garantissant la régulation et la qualité des espaces occupés.

2.1.1.4. Le prix élevé des cautions, une raison du faible accès au magasin et de l'occupation des espaces publics

Pour obtenir, un magasin dans un marché de la commune d'Abobo, il faut s'acquitter d'une caution. Cependant, les constats montrent que le coût des magasins est élevé. La figure 5 montre l'évolution du nombre de mois exigé pour la caution.

Figure 5 : Évolution du nombre de mois exigés pour la caution



Source : *Travaux de terrain, 2023*

Il ressort de l'analyse de la figure 5 que la croissance des prix de location des magasins est forte. En effet, en 2000, le nombre de mois à payer pour la caution était estimé à 2 mois et 1 mois d'avancement, contre 3 mois et 2 mois d'avancement du loyer en 2010. Avec cette évolution, le nombre de mois de caution en 2010 est passé de 3 mois à 3 mois de de loyers d'avance en 2022. En 22 ans, le coût d'avancement des loyers des magasins a triplé. Face à cette situation, la population sans accès aux commerces, préfère s'installer près des voies bitumées pour commercialiser leurs marchandises. Cette situation provoque l'encombrement des espaces publics dans les villes car les commerçants affirment qu'ils n'ont pas de moyens financiers nécessaires pour faire face à ces différentes exigences.

2.1.2. L'occupation des espaces publics, un phénomène causé par l'incongruité des acteurs en charge de la gestion urbaine

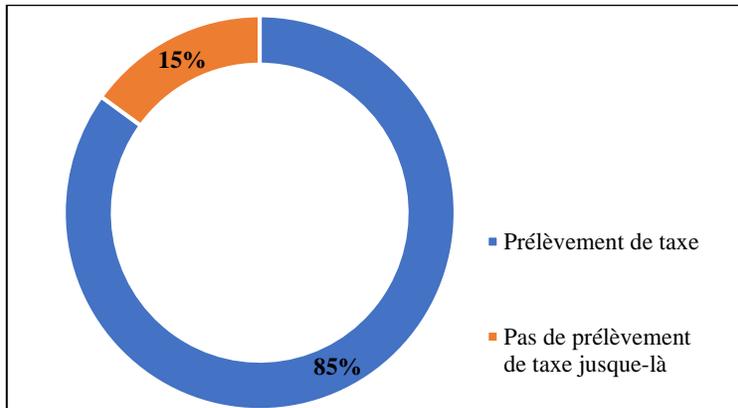
L'occupation des espaces publics à Abobo est un phénomène complexe, en grande partie imputable à l'inadéquation des acteurs chargés de la gestion urbaine. Cette incongruité se manifeste par un manque de coordination entre les différentes parties prenantes, telles que les autorités municipales, les urbanistes, les commerçants, et les résidents. Le résultat en est une utilisation anarchique et souvent non planifiée des espaces publics, générant des problèmes de congestion, d'insécurité, et de dégradation de l'environnement.

2.1.2.1. La largesse et le laxisme des autorités, une motivation à l'occupation anarchique et illicite du domaine public à Abobo

L'occupation croissante de l'espace public à Abobo est en grande partie attribuable à un ensemble de règles et de lois établies pour réglementer cet aspect de la vie urbaine. Cependant, le développement de cette occupation anarchique résulte en grande partie des actions, ou plutôt de l'inaction, des dirigeants et des gouvernants locaux et nationaux. Le concept du "laisser-faire" adopté par les pouvoirs publics a effectivement encouragé la prolifération du secteur informel, qui a étendu son emprise sur l'espace public à un rythme alarmant.

L'absence de contraintes, de réglementations appropriées, et l'inapplication des règles en vigueur ont favorisé l'accroissement de l'occupation des espaces publics. Au fil des années, cette situation s'est traduite par une liberté d'accès qui attire de plus en plus de personnes vers ces espaces. Les enquêtes montrent que moins de 26 % des individus exerçant leurs activités en ces lieux le font principalement en raison de la liberté d'accès qu'ils y trouvent.. Cette situation souligne la nécessité urgente d'une réglementation et d'une mise en application des lois existantes pour contenir l'expansion incontrôlée de l'occupation des espaces publics à Abobo et dans d'autres zones urbaines. Le défi réside dans l'équilibre à trouver entre la nécessité de réglementer ces espaces et de garantir la liberté d'accès pour tous. Cela nécessite une approche équilibrée de la part des autorités, mettant l'accent sur la régulation sans étouffer le dynamisme du secteur informel qui joue un rôle vital dans la vie économique de la commune. La figure 6 met en évidence la proportion des occupants anarchiques des espaces publics se faisant prélever des taxes.

Figure 6 : proportion des occupants anarchiques des espaces publics se faisant prélever des taxes dans la commune d'Abobo



Source : *Travaux de terrain*, 2023

La figure 6 indiquant un prélèvement de taxe à hauteur de 85 % auprès des occupants anarchiques des espaces publics à Abobo est révélatrice de l'attitude des autorités locales face à cette situation contre 15 % des occupants qui ne soient pas encore soumis à de telles obligations fiscales. Cela reflète une tolérance administrative, des limites dans la mise en œuvre des mécanismes de recouvrement et encore des difficultés liées à l'identification et à l'encadrement de ces usagers. Vue les taxes recueillis dans ces espaces, il est ainsi difficile pour les autorités compétant de s'attaquer à certaines installations, pourtant jugées illégales, par crainte de représailles, ou plus simplement de perte fiscale. En effet, malgré leur statut précaire, les commerçants illégaux sont tenus de payer des taxes, journallement ou mensuellement, et celles-ci constituent une source de revenus non négligeable pour la municipalité environ 50 % des recettes municipales et/ou pour les édiles, dans un processus de corruption de plus en plus répandu (STECK Jean-Fabien, 2006 ; p.112).

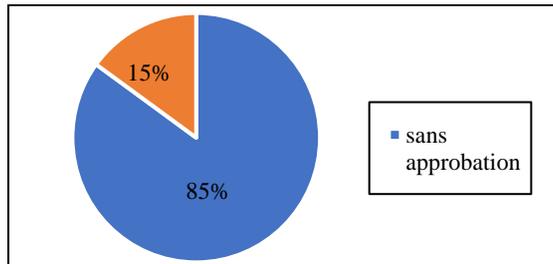
2.1.2.2. Incivisme des populations, un facteur prédominant de l'occupation des espaces publics dans la Commune d'Abobo

L'incivisme des populations émerge comme un facteur central contribuant à l'occupation chaotique des espaces publics dans la Commune d'Abobo. Le non-respect des règles d'occupation, la tolérance des autorités locales envers ces pratiques anarchiques, et le comportement incivique des occupants sont autant de problèmes qui alimentent cette situation. Les tensions communautaires, la dégradation des infrastructures publiques, et l'obstruction des voies de circulation sont des conséquences directes de cet incivisme. Pour relever ce défi, une sensibilisation accrue, une application rigoureuse de la réglementation, et des mesures éducatives sont nécessaires pour encourager un comportement civique et la coexistence harmonieuse dans les espaces publics d'Abobo.

2.1.2.3. L'anarchisme, synonyme d'incivisme conduisant à l'occupation des espaces publics dans la commune d'Abobo

Cette absence d'ordre et de régulation est souvent due au non-respect des règles d'occupation des espaces publics par les acteurs concernés, qu'il s'agisse de commerçants informels, de résidents ou d'autres parties prenantes. La figure 7 met en évidence la proportion des occupations d'espaces publics sans approbation.

Figure 7 : Proportion des occupations d'espaces publics selon le type d'approbation dans la commune d'Abobo



Source : Travaux de terrain, 2023

La figure 7 indique que 85 % des personnes interrogées occupent des espaces publics à Abobo sans autorisation préalable, ce qui souligne un problème de réglementation, de gestion de ces espaces et surtout d'incivisme. Cela signifie qu'une proportion significative des activités exercées dans ces lieux, soit près des deux tiers, ne respecte pas les règles établies ou n'a pas obtenu l'approbation. En revanche, 15 % des occupations d'espaces publics sont autorisées, traduisant que certaines occupations d'espaces publics ont été approuvées par les autorités compétentes locales. En somme, il est important que ce fort taux d'occupation sans autorisation s'explique essentiellement par l'incivisme de la population. Cependant, il est aussi important de préciser que l'autorisation ne signifie pas nécessairement une occupation régulée et planifiée, mais plutôt une reconnaissance de certaines activités.

2.1.2.4. Analyse de corrélation de Pearson de l'occupation des espaces publics à Abobo

L'analyse de corrélation de Pearson est une méthode statistique utilisée pour mesurer la force et la direction de la relation linéaire entre deux variables continues. Elle est souvent représentée par le coefficient de corrélation de Pearson, qui varie de -1 à 1. Le tableau 2 présente la corrélation de Pearson de l'occupation des espaces publics à Abobo.

Tableau 2 : Répartition de la corrélation de Pearson de l'occupation des espaces publics à Abobo

	Pauvreté	Insuffisance de magasins	Coût élevé des magasins	Cherté de la vie	Laxisme des autorités	Incivisme des populations	Occupation des trottoirs	Espaces verts	Caniveaux	Réserves foncières
Pauvreté	1	0,8	0,6	0,7	0,4	0,3	0,7	0,5	0,6	0,4
Insuffisance de magasins	0,8	1	0,7	0,5	0,2	0,1	0,6	0,3	0,4	0,2
Coût élevé des magasins	0,6	0,7	1	0,6	0,3	0,2	0,5	0,2	0,3	0,1
Cherté de la vie	0,7	0,5	0,6	1	0,4	0,3	0,6	0,4	0,5	0,3
Laxisme des autorités	0,4	0,2	0,3	0,4	1	0,8	0,7	0,6	0,7	0,5
Incivisme des populations	0,3	-0,1	0,2	0,3	0,8	1	0,8	0,7	0,8	0,6
Occupation des trottoirs	0,7	0,6	0,5	0,6	0,7	0,8	1	0,7	0,8	0,6
Espaces verts	0,5	0,3	0,2	0,4	0,6	0,7	0,7	1	0,8	0,7
Caniveaux	0,6	0,4	0,3	0,5	0,7	0,8	0,8	0,8	1	0,7
Réserves foncières	0,4	0,2	-0,1	-0,3	0,5	0,6	0,6	0,7	0,7	1

Source : Nos enquêtes, 2023

L'analyse de la corrélation de Pearson est une méthode statistique utilisée pour évaluer la relation linéaire entre deux variables quantitatives. Elle permet de mesurer à la fois la direction et la force de cette relation. La direction indique si les deux variables évoluent dans le même sens (corrélation positive) ou en sens opposé (corrélation négative). Une corrélation positive signifie que lorsque la première variable augmente, la seconde augmente également, tandis qu'une corrélation

négative implique que l'augmentation de l'une entraîne une diminution de l'autre. La force de la relation est quantifiée par le coefficient de corrélation, noté r . Lorsqu'elle est proche de -1 cela reflète une forte relation.

Ce tableau de corrélation de Pearson met en évidence plusieurs corrélations intéressantes entre les différents facteurs explicatifs et les types d'occupation des espaces publics à Abobo.

Tout d'abord, constate que les facteurs liés aux conditions socio-économiques, tels que la pauvreté (0,7), l'insuffisance des magasins (0,6) et la cherté de la vie (0,6), sont fortement corrélés avec l'occupation des trottoirs. Cela suggère que les populations défavorisées et confrontées à des difficultés financières ont tendance à occuper les trottoirs, probablement pour y exercer des activités commerciales informelles.

De plus, le laxisme des autorités (0,7) et l'incivisme des populations (0,8) présentent également une forte corrélation avec l'occupation des trottoirs. Cela indique que le manque de contrôle et de respect des réglementations favorise ce type d'occupation illégale des espaces publics.

Concernant l'occupation des espaces verts, des caniveaux et des réserves foncières, l'observation indique des corrélations modérées à fortes avec la plupart des facteurs explicatifs, notamment le laxisme des autorités (0,6 à 0,7) et l'incivisme des populations (0,7 à 0,8). Cela suggère que ces types d'occupation sont également favorisés par un manque de contrôle et de respect des règles.

Il est également intéressant de noter que le laxisme des autorités et l'incivisme des populations sont fortement corrélés entre eux (0,8), ce qui n'est pas surprenant puisque ces deux facteurs sont liés aux comportements et aux attitudes des acteurs concernés.

Enfin, on peut observer une corrélation modérée entre la pauvreté et l'occupation des caniveaux (0,6), ce qui pourrait indiquer que les populations les plus démunies sont susceptibles d'occuper ces espaces pour y mener des activités informelles ou y installer des habitations de fortune.

2.2. Effets environnementaux d'occupation des espaces publics dans la commune d'abobo

L'occupation des espaces publics dans la commune d'Abobo a des conséquences significatives sur l'environnement local. Cette situation a entraîné divers effets environnementaux qui affectent la qualité de vie des résidents et la durabilité de la Commune.

2.2.1. Prolifération des dépotoirs sauvages, un marqueur de dégradation de l'environnement

Concernant la contribution de la population à la résolution des problèmes environnementaux à savoir la gestion des ordures et les activités commerciales, 80 % de la population commerçante affirme qu'elle fournit des efforts pour protéger l'environnement. Cependant, les observations faites sur le terrain ne traduisent pas ces affirmations.

En effet, au cours de l'enquête, il a été donné de constater la présence de dépotoirs sauvages, les caniveaux ainsi que le réseau de drainage des eaux usées étant quasi inexistant, les ordures associées aux eaux usées constituent une menace pour l'environnement. La photo 1 présente les déchets dans une rue d'un sous quartier d'Abobo –baoulé.

Photo 1 : Des déchets dans une rue à Belle ville



Prise de vue : J-A Y. ASSUE, 2023

La photo 1 illustre les déchets solides. Ces derniers nuisent à l'esthétique urbaine et à la propreté de la Commune. Les déchets visibles dans les rues créent une image négative de l'environnement local, ce qui peut avoir des répercussions sur la qualité de vie des habitants et sur l'attractivité de la commune pour les visiteurs. De plus, cette accumulation de déchets dans les espaces publics représente un risque potentiel pour la santé publique. La prolifération des déchets dans la commune attire des nuisibles tels que les mouches et les moustiques, contribuant ainsi à la propagation des maladies. De plus, l'eau de pluie entraîne le lessivage des substances toxiques des déchets, polluants ainsi que les sols et les eaux environnantes.

2.1.2. Des embouteillages générateurs de nuisance sonore, conséquence de l'occupation anarchique de l'espace public

La pollution de l'eau, de l'air et du sol demeure sans aucun contexte les véritables faits et les plus significatifs en termes de dégradation de l'environnement. Cependant, au-delà de ce constat, il existe d'autres types de pollutions occasionnés par les activités de transport telles que les nuisances sonores. Les nuisances sonores sont produites par les maquis le soir. Les rues des quartiers d'Abobo sont animées par ces activités qui débutent à 17 heures jusqu'au matin. Les tenants de ces maquis pour attirer plus de clients mettent la musique. Ces sonorités dans les rues créent le stress et des troubles de sommeil. Abobo commune dortoir est devenue une commune commerciale où les maquis troublent le repos de sa population.

2.1.3. La destruction des infrastructures et les inondations, conséquence de l'occupation anarchique de l'espace public

Les activités des commerçants informels ont des répercussions négatives notables sur les infrastructures urbaines et l'environnement. En particulier, les déchets acides produits par ces commerçants, tels que le citron et d'autres substances couramment utilisées, finissent souvent par se retrouver sur les trottoirs et en contact direct avec le bitume. Cette interaction provoque une dégradation progressive du revêtement routier, compromettant ainsi la durabilité des infrastructures. En outre, l'installation anarchique des commerçants dans les espaces publics entraîne fréquemment le blocage des caniveaux. Ces obstructions empêchent l'évacuation correcte des eaux de pluie, ce qui accroît considérablement le risque d'inondations en périodes de fortes précipitations. En conséquence, non seulement la qualité de vie des résidents se détériore, mais les coûts de maintenance et de réparation des infrastructures augmentent également pour les autorités locales.

La photo 2 présente un caniveau bouché par des ordures issues du commerce informel.

Photo 2 : un caniveau obstrué par des ordures



Prise de vue : ASSUE Yao J-A, 2023

La photo 2 met en évidence un problème récurrent dans de nombreux espaces urbains, à savoir l'obstruction des caniveaux par des déchets issus du commerce informel. Ce caniveau est clairement obstrué par une quantité importante d'ordures, principalement en plastique. Ce phénomène a des conséquences négatives sur le système de drainage des eaux pluviales. Lorsque les caniveaux sont obstrués, l'eau de pluie a du mal à s'écouler correctement. Cela entraîne des inondations. Cette situation contribue aussi à la dégradation des infrastructures (quel type d'infrastructure ? Précisez) et perturber la vie quotidienne des habitants de la

Commune. De plus, l'accumulation de déchets dans les caniveaux peut contribuer à la propagation de vecteur (anophèle), car l'eau stagnante est un environnement propice aux agents pathogènes. Cela représente un risque pour la santé publique, en particulier dans les zones densément peuplées. En outre, l'impact environnemental de cette situation est important. Les déchets plastiques qui obstruent les caniveaux se dégradent progressivement, libérant des particules de plastique dans l'environnement. Ces particules sont préoccupantes car elles peuvent contaminer les sols et les cours d'eau, contribuant ainsi à la pollution plastique généralisée. En outre l'analyse des corrélations entre l'occupation des espaces publics et leurs impacts permet de connaître le niveau de corrélation. Le tableau 3 indique la corrélation de Pearson entre les différents types d'occupation des espaces publics et leurs impacts à Abobo.

Tableau 3 : Répartition de corrélation de Pearson entre les différents types d'occupation des espaces publics et leurs impacts à Abobo.

	Occupation des trottoirs	Espaces verts	Caniveaux	Voies de communication et embouteillages	Prolifération d'ordures	Dégradation de l'environnement
Occupation des trottoirs	1	0,7	0,8	0,9	0,7	0,6
Espaces verts	0,7	1	0,8	0,6	0,5	0,7
Caniveaux	0,8	0,8	1	0,7	0,6	0,8
Voies de communication et embouteillages	0,9	0,6	0,7	1	0,8	0,7
Prolifération d'ordures	0,7	0,5	0,6	0,8	1	0,8
Dégradation de l'environnement	0,6	0,7	0,8	0,7	0,8	1

Source : Travaux de terrain, 2023

Les corrélations mises en lumière par ce tableau sont éloquentes quant aux impacts préjudiciables de l'occupation anarchique des espaces publics sur l'environnement, la fluidité de la circulation et, partant, la qualité de vie dans la commune d'Abobo.

L'occupation des trottoirs, marquée par l'installation désordonnée d'étals et autres activités informelles, entrave la libre circulation des piétons et des véhicules, donnant lieu à ces inextricables embouteillages devenus le quotidien des habitants, ainsi qu'en témoigne la forte corrélation de 0,9 entre ces deux phénomènes.

Par ailleurs, il ressort que les zones soumises à cette occupation sauvage des trottoirs sont également confrontées à l'obstruction des caniveaux et à la prolifération d'immondices, comme l'atteste les corrélations respectives de 0,8 et 0,7. Une telle situation porte indéniablement préjudice à l'assainissement et à la salubrité de l'environnement urbain.

En outre, l'occupation concomitante des espaces verts et des caniveaux, affichant une corrélation de 0,8, exacerbe les problèmes environnementaux et d'assainissement dans les mêmes secteurs.

De manière générale, l'occupation illicite des voies de communication expose des corrélations élevées avec les embouteillages (1), la prolifération d'ordures (0,8) et la dégradation de l'environnement (0,7), mettant ainsi en exergue les conséquences négatives de cette situation sur la mobilité, la propreté et la qualité de l'environnement urbain.

Enfin, la corrélation marquée de 0,8 entre la prolifération d'immeubles et la dégradation de l'environnement illustre le lien direct unissant ces deux fléaux.

3. Discussion

L'occupation désordonnée des espaces publics, singulièrement dans les zones urbaines à forte densité de population, s'avère un phénomène ardu aux ramifications multiples. À l'instar de BELINGA Michel-Ange, V. Kouadio, et K. N. Yao (2019, p.28), force est de constater que cette problématique trouve son origine dans un enchevêtrement complexe de facteurs socio-économiques et structurels. En effet, cette occupation illégale des espaces publics n'est pas seulement due à un seul facteur isolé, mais plutôt à une combinaison de multiples facteurs à la fois sociaux, économiques et liés aux structures urbaines en place. Ces facteurs socio-économiques englobent des éléments tels que la pauvreté, le chômage, le manque d'opportunités économiques formelles poussant les populations vers l'économie informelle. D'une part, la pauvreté endémique et le chômage de masse créent indubitablement une frange non négligeable de la population à se répliquer vers l'économie informelle. Ainsi, comme le souligne S Dobson, Y L KOFFI et F BAMBA. (2021, p.117), « ces populations précaires occupent illégalement les trottoirs, voies de circulation et autres espaces publics pour y exercer des activités commerciales de subsistance ». Dans la même veine, Kamga (2017, p.42) met en exergue l'insuffisance criarde d'infrastructures marchandes adéquates, facteur clé incitant les commerçants à investir de manière anarchique les espaces publics. Cette approche est partagée par KONAN Dieudonné Sylvain (2016, p.92), lorsqu'il affirme que

le manque de places dans les grands marchés entraîne des rapports commerciaux hors des espaces réservés pour la pratique du commerce. En effet, l'auteur souligne que l'espace d'Abobo regorge seulement d'une grande seule zone commerciale. Cette zone abrite l'un des plus grands marchés de gros et de détail qui sert de point de ravitaillement pour les certains grossistes de la commune.

D'autre part, ainsi que le relèvent pertinemment A KOUASSI, et K DONGO (2020, p.196), le laxisme des autorités municipales, conjugué à l'absence de politiques d'aménagement intégrées, concourt à la pérennisation de ces occupations illégales des espaces publics. Cet état de fait rejoint les observations de E BOLOGO. (2018, p.65), lesquelles pointe du doigt l'incivisme d'une frange de la population, encouragée par le manque de fermeté des pouvoirs publics. Quant à D NGARESSEM (2016, p. 83), il soutient que

les occupations des espaces publics se multiplient à cause de la complicité des autorités. Celui-ci parle plutôt de complicité des autorités et indique que les espaces publics sont occupés par les populations et ce, avec la complicité des services techniques chargés de la gestion urbaine et des opérations de déguerpissement.

Dans ce même ordre d'idée K KOUAME Rodrigue (2015) considère que la commune d'Abobo se trouve dans un contexte urbain marqué par des incertitudes en indiquant que depuis le sommet des autorités jusqu'à la base, c'est une chaîne alimentaire qui se décline. Au-delà des causes, une pléthore d'études ont bel et bien documenté les répercussions désastreuses de ce phénomène. C'est ainsi que M. Konaté, B. Traoré et A. Coulibalya (2022, p.312) mettent en lumière les impacts néfastes sur la mobilité urbaine, l'obstruction récurrente des voies de circulation engendrant des embouteillages chroniques et une augmentation de la pollution atmosphérique. De surcroît, A SEKA (2019, p.187) souligne les problèmes environnementaux découlant de ces occupations illégales, à savoir l'accumulation d'ordures et de détritiques dans les caniveaux obstrués, propices à la prolifération d'insectes vecteurs de maladies. Par ailleurs, dans une perspective économique, les travaux de N'BONI Nathalie (2021, p.74) mettent en exergue les pertes financières substantielles subies par les municipalités, contraintes de déploiement des moyens humains et matériels conséquents pour le désengorgement périodique des espaces publics occupés. En définitif, comme le synthétise pertinemment le rapport de l'ONG Cités Unies (2020, p.21), l'occupation anarchique des espaces publics constitue indubitablement un frein majeur au développement urbain durable et à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Conclusion

L'occupation des espaces publics au sein de la Commune d'Abobo résulte de diverses causes, qu'elles soient socioéconomiques ou géographiques. Plusieurs facteurs convergent pour expliquer cette occupation anarchique et illicite des espaces publics. Parmi les principaux facteurs, peut citer la pauvreté, la cherté de la vie, le chômage endémique, la précarité économique en milieu urbain, le coût élevé de la vie, les prix prohibitifs des locaux commerciaux et des cautions, ainsi que la localisation particulière de la commune. De plus, la présence d'infrastructures et d'équipements nombreux contribue à cette situation. Cependant, au-delà de ces causes purement économiques, il est important de souligner d'autres facteurs qui contribuent à ce phénomène. L'occupation anarchique et illégale des espaces publics découle de l'interaction complexe de plusieurs éléments. La pauvreté en milieu

urbain, le manque d'options en matière d'équipements commerciaux et d'opportunités d'emploi, combinés à une certaine tolérance des autorités administratives, sont autant d'éléments qui alimentent cette occupation incontrôlée des domaines publics et, par extension, des espaces publics au sein de la Commune d'Abobo. Par ailleurs, l'analyse des effets de l'appropriation des espaces publics à Abobo révèle des répercussions complexes. Socialement, cela crée des emplois mais génère aussi accidents et conflits liés à l'anarchie. Sur le plan environnemental, les activités commerciales informelles, essentielles à l'économie locale, sont à l'origine de multiples formes de pollution, qu'elles soient sous forme de rejets liquides, gazeux ou solides.

Références Bibliographiques

- AGENCE NATIONALE DE SALUBRITÉ URBAINE, 2021, *Bilan annuel des actions*, Imprimerie de l'Agence Nationale de Salubrité Urbaine, Abidjan, 87 p.
- BELINGA Michel-Ange, KOUADIO Valérie, et YAO Kouassi Noël, 2019, « Les déterminants de l'occupation anarchique des espaces publics dans les villes africaines : Cas d'Abidjan » In *Revue Africaine de Géographie Urbaine*, pp.28-45.
- BOLOGO Éric 2018 « L'incivisme et l'occupation illégale des espaces publics : Une étude de cas à Abobo » In *Revue Ivoirienne de Sociologie*, pp.55-75.
- BONI Nathalie, 2021, « Coûts financiers de l'occupation illégale des espaces publics pour les municipalités d'Abidjan », In *Revue de Gestion Municipale*, pp.65-85.
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CÔTE D'IVOIRE, 2020, *Analyse économique trimestrielle*, Éditions de la Chambre de Commerce, Abidjan, 65 p.
- Cités Unies, 2020, « Rapport sur l'occupation anarchique des espaces publics dans les villes africaines : Enjeux et pistes de solutions », ONG Cités Unies, pp.1-35.
- DASSÉ Antoine Olivier, 2017, *Urbanisation et gestion des espaces publics en Afrique de l'Ouest*, L'Harmattan, Paris, 224 p.
- DIDR - Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides. (2018), *Rapport de mission en Côte d'Ivoire*, OFPRA, Paris, 126 p.
- DOBSON Stéphane, KOFFI Yves-Laurent et BAMBA Fatou, 2021, « L'économie informelle et l'occupation illégale des espaces publics : Une étude de cas à Abidjan ». In *Cahiers d'Études Africaines*, pp. 101-125.
- KABLAN Marie France Aguina, 2023, *Commerce informel et occupation des espaces publics à Abobo*, Mémoire de Master, Université Alassane Ouattara Bouaké, 183p.
- KAMGA Ernest, 2017, « Insuffisance des infrastructures marchandes et occupation des espaces publics à Abidjan » In *Revue Ivoirienne de Géographie des Villes et Villages*, pp.35-52.
- KONAN Dieudonné Sylvain. (2016). *Infrastructures marchandes et occupation des espaces publics : Cas de la commune d'Abobo*". Éditions Universitaires de Côte d'Ivoire, 145 p.
- KONATÉ Mariam, TRAORÉ Bakary et COULIBALY Aminata, 2022, « Impacts de l'occupation des espaces publics sur la mobilité urbaine et la pollution

atmosphérique à Abidjan ». In *Revue Africaine d'Environnement et de Développement Durable*, pp. 300-325.

KOUASSI Amédée et DONGO Karidja, 2020, « Le laxisme des autorités municipales face à l'occupation anarchique des espaces publics ». *Annales de l'Université d'Abidjan*, pp.185-205.

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME (2019). *Rapport national sur l'urbanisme, Abidjan*, Imprimerie Nationale, Abidjan, 120p.

NGARESSEM Djerabé Samuel, 2016, *Aménagement urbain et occupation anarchique des espaces publics à Bamako*, Éditions Universitaires Européennes, 182p.

ONG ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE, 2018 *Rapport sur l'urbanisme et l'environnement*, Éditions Eburnie, Abidjan, 212 p.

SÉKA Aya, 2019, « Les conséquences environnementales de l'occupation anarchique des espaces publics à Abidjan », In *Revue Ivoirienne d'Écologie*, pp.175-195.

STECK, Jean-Fabien, 2006, "*Gouvernance des villes et corruption en Afrique de l'Ouest francophone*". Éditions Karthala, 230p.